

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 314-2013

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2013.1528

Déposée le: 20.11.2013

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Muntwyler (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: 544/2014 du 30 avril 2014

Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Classification: –

Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption sous forme de postulat**



Remplacement des limousines du canton par des véhicules peu polluants

Le Conseil-exécutif est chargé, lors du renouvellement des véhicules du canton, de porter son choix sur les voitures les moins chères dans la catégorie de celles avec des émissions de CO₂ de moins de 95 grammes par kilomètre (objectif fixé par l'UE pour 2020 et que la Suisse reprendra tôt ou tard). Les véhicules alimentés par de l'énergie produite dans le canton de Berne (électricité p. ex.) seront privilégiés. La préférence sera également donnée, parmi les véhicules électriques, les véhicules hybrides rechargeables et les véhicules hybrides, à ceux dont le prix de revient est le plus avantageux (énergie, assurance, impôts). Un appel d'offres sera lancé auprès des fournisseurs de courant pour l'infrastructure de chargement (infrastructure plus énergie). Dans l'idéal, le fournisseur devra prendre à sa charge les frais d'infrastructure. Les limousines du parc automobile devront être remplacées immédiatement pour économiser de l'argent.

Développement

La voiture est un objet de prestige. Ainsi, les chefs d'Etat des pays pauvres se déplacent dans des véhicules de luxe pour l'image. C'est ce que font également les membres du Conseil-exécutif du canton de Berne. Ces véhicules sont coûteux à l'achat et à l'entretien et ils émettent de grosses quantités de CO₂. Le carburant vient de l'étranger ce qui dégrade la balance commerciale de la Suisse. Parallèlement, ces voitures donnent un mauvais exemple aux contri-

buables bernois. Les gens influençables tendent à acquérir des véhicules similaires pour affirmer leur statut.

Si le monde s'inspirait du modèle helvétique, nous aurions cinq milliards de véhicules en circulation (moins d'1 mia actuellement¹). L'Agence internationale de l'énergie (AIE) réclame la généralisation des véhicules électriques en 2050².

L'industrie automobile est aujourd'hui en mesure de fabriquer des véhicules très confortables, à basse émission de CO₂ et faible consommation d'énergie, fonctionnant essentiellement au courant indigène³.

Réponse du Conseil-exécutif

Dans le titre de sa motion, l'auteur fait état des limousines du canton de Berne et cite par la suite, à titre d'exemple, les véhicules utilisés par les membres du Conseil-exécutif. Or, dans l'introduction, il évoque le renouvellement des véhicules du canton de Berne. Le Conseil-exécutif part donc du principe que la motion porte sur l'ensemble des véhicules dont le canton fait l'acquisition.

Dans le cadre du projet d'optimisation de l'action de l'administration bernoise sur les marchés publics (*Projekt OB BE*), le Conseil-exécutif a décidé de centraliser les procédures d'adjudication du canton notamment en ce qui concerne les commandes de véhicules. À l'avenir, la Police cantonale se chargera de l'acquisition des véhicules standard (p. ex. voitures et véhicules de livraison légers) pour l'ensemble des Directions. Les procédures d'adjudication étant pour l'instant encore décentralisées, il n'est pas possible d'indiquer globalement dans quelle mesure les facteurs environnementaux sont pris en compte.

Depuis plusieurs années, la Police cantonale accorde une importance particulière aux facteurs environnementaux lors de l'acquisition de véhicules d'intervention. Quant aux véhicules qui ne sont pas destinés aux tâches policières, ce sont ceux dont l'émission de CO₂ est faible qui sont privilégiés. L'appel d'offres public réalisé l'année dernière en vue de l'acquisition de véhicules d'intervention pour la Police cantonale pour ces prochaines années présentait les cinq critères environnementaux suivants, qui ont été évalués.

- Consommation de carburant: plus elle est faible, plus l'évaluation est bonne
- Émission de CO₂: plus elle est basse, plus l'évaluation est bonne
- Catégorie d'émission de gaz d'échappement
- Catégorie d'efficacité énergétique
- Filtre à particules, système de filtre

Les cahiers des charges définissent également des prescriptions relatives à la charge à transporter, la puissance minimale du moteur et la nécessité d'une transmission à quatre roues motrices. La majorité des véhicules d'intervention de la Police cantonale doivent pouvoir transporter une charge utile de 550 kg au minimum, ce qui nécessite un coffre assez spacieux (matériel de si-

¹ «Stratégie 2 phase» IEA Implementing Agreement «Hybrid- and electric vehicles», IEA IA HEV, 1998

² IEA IV roadmap et rapport annuel, IEA Paris, 2012

³ Ma propre expérience menée en 2013

gnalisation et de barrage, lampes clignotantes, cônes de signalisation, etc). Ce matériel doit toujours être dans le véhicule en cas d'intervention imprévue.

En outre, lors de l'évaluation du coût total des véhicules proposés, les frais d'acquisition ont été pris en compte mais aussi les coûts de carburant (sur l'ensemble de la durée d'utilisation prévue par catégorie de véhicule). Dans le cadre de l'évaluation, ces deux aspects ont pesé dans la balance à environ cinquante pour cent. Les facteurs environnementaux influencent en effet aussi la rentabilité. La prise en compte de la consommation de carburant lors de l'achat de nouveaux véhicules a permis, ces cinq dernières années, de faire baisser continuellement le taux moyen de consommation par kilomètre sur l'ensemble des véhicules de la Police cantonale. Les facteurs environnementaux jouent donc d'ores et déjà un rôle déterminant lors de l'acquisition de véhicules, et il en sera de même à l'avenir.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue qu'une consommation plus élevée d'électricité doit aussi être compatible avec les objectifs climatiques et énergétiques. La Police cantonale est toujours au fait des nouveautés en matière de véhicules électriques. Jusqu'à présent, les voitures hybrides ou électriques disponibles sur le marché se sont révélées insuffisamment adaptées pour une utilisation quotidienne lors d'interventions de police, en raison du nombre important de kilomètres à parcourir et de la capacité de transport nécessaire. L'acquisition de ce type de véhicule n'aurait donc pu être envisagée que pour certains secteurs, ce qui aurait entravé le projet de centralisation des achats du Conseil-exécutif.

Cependant, dès que les véhicules électriques disposeront des fonctionnalités nécessaires, ils seront pris en compte lors d'appels d'offres, surtout après la mise en œuvre de la centralisation des procédures d'adjudication dans le canton.

Le Conseil-exécutif est disposé à examiner les demandes de la présente motion de façon plus approfondie dans le cadre du projet d'optimisation de l'action de l'administration bernoise sur les marchés publics. Il propose donc l'adoption de la motion sous forme de postulat.

Au Grand Conseil